

Breuil-Bois-Robert le 30 septembre 2019

NOTE D'INFORMATION N° 2019-06

I. ANIMATION POUR LES PETITS À LA BIBLIOTHÈQUE

Le **mercredi 02 octobre**, la bibliothèque « *Les Mots Passants* » proposera une animation à destination des tout petits (maternelle et CP).

Au programme :

16h15 : séance de Kamishibai (petit théâtre japonais) ;

17h00 : goûter offert.

Les frères et sœurs plus grands sont également les bienvenus. A noter qu'une animation leur sera destinée ultérieurement.

II. TRAIL DE LA GRANDE FERME

Comme les années passées, le trail de la Grande Ferme passera sur notre commune le **dimanche matin 06 octobre**. Nous aurons besoin de bénévoles pour aider à l'installation, au fonctionnement du point de ravitaillement sur la Place des Tilleuls et aussi pour assurer la sécurité aux différents carrefours.

Merci de vous faire connaître en Mairie

III. RANDO DES CHÂTAIGNES

L'ARBRE organise sa traditionnelle Rando des Châtaignes le

dimanche 13 octobre 2019 à partir de 8h00.

Les personnes qui souhaitent aider à son organisation sont invitées à se faire connaître auprès de Maurice Delavaud au 06 62 58 84 61

IV. ANIMATION SCIENTIFIQUE / PROJECTION CINÉMATOGRAPHIQUE

A la salle de la Mare Henriette, le **mercredi 16 octobre 2019**, une journée d'animation scientifique (astronomie) sera proposée aux élèves du CE1 au CM2 sur inscription. Cette animation sera assurée par le Parc aux Étoiles de Triel sur Seine en partenariat avec la Communauté Urbaine GPSEO.

À 17h00 :

Le Livre de la Jungle de Walt Disney

projection ouverte à tous et gratuite.

V. QUELQUES RAPPELS

Il convient de rappeler quelques règles à adopter dans le respect de chacun :

1. Nuisances sonores

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 autorise les travaux bruyants de jardinage et de bricolage uniquement

**les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19 h30
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

2. Feux de déchets

D'après la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011, **il est strictement interdit de brûler les déchets verts** ainsi que tout déchet ménager sur l'ensemble du territoire de la commune.

3. Animaux domestiques

Nous rappelons que d'après l'arrêté du maire du 19 janvier 2018 :

- la divagation des chiens en toute liberté et sans surveillance est interdite,
- **Ils doivent être tenus en laisse sur les voies publiques,**
- **Dans un souci de salubrité publique, leurs déjections doivent être ramassées.**

4. Entretien des haies

Pour des raisons de sécurité, les haies et plantations ne doivent gêner ni le passage sur les trottoirs ni la visibilité sur les voies publiques. En aucun cas, elles ne doivent dépasser sur le domaine public.

Il revient à chacun de les tailler et entretenir régulièrement.

Nous vous remercions de tous ces petits gestes qui contribuent à maintenir notre cadre de vie sain et agréable.

VI. NETTOYAGE CITOYEN DU CIMETIÈRE

Après les travaux de cet été, le cimetière avait besoin d'un nettoyage.

Un grand merci à toutes les personnes qui sont venues avec leurs outils et leur bonne volonté désherber et redonner un bel aspect à notre cimetière.

VII. CONCERT ROCK DU 28 SEPTEMBRE

Pour une première à Breuil-Bois-Robert, le concert rock du 28 septembre fut une réussite. Le groupe « The Thunderbolt » composé de six jeunes talents (la chanteuse est Breuilloise) a enthousiasmé la centaine de spectateurs qui avait fait le déplacement.

Un grand merci à eux.

Le Maire
Didier Lebret